



PROMESSE DE VENTE CADUQUE

Par **LOUDOT**, le **20/03/2015** à **10:09**

bonjour,

J'ai signé une promesse de vente pour ma maison cette semaine, l'acquéreur à signé également, il manque juste la signature de mon concubin mais hier il s'est retracté.

Est ce que la vente est caduque ? est ce que l'acquéreur peut se retourner vers nous pour nous demander des indemnités ?

Quel recours puis je avoir si il ne veux plus signer car je veux partir de ma maison début juillet pour prendre une location.

Il est actuellement au chômage et ne pourra pas me verser ma part.

Si je pars et qu'il garde la maison est ce qu'il peut y avoir abandon du domicile conjugal ?

Merci pour votre réponse.

Mme oudot

Par **janus2fr**, le **20/03/2015** à **10:17**

[citation]Si je pars et qu'il garde la maison est ce qu'il peut y avoir abandon du domicile conjugal ? [/citation]

Bonjour,

Il n'existe pas de domicile conjugal s'il n'y a pas de communauté conjugal (mariage).